



**BULLETIN D'INFORMATION DES SYNDICATS CNT DE LA RÉGION PARISIENNE**  
**33, RUE DES VIGNOLES, 75020 PARIS / MAIL : BR.RP@CNT-F.ORG / WEB : WWW.CNT-F.ORG/URP**

## PRÉCARITÉ, CHÔMAGE

# REPRENONS LE CHEMIN DE LA LUTTE

## Imposons un véritable rapport de force

### EDITO :

La dernière convention de l'assurance chômage (Unédic) signée en mars 2014, rogne encore un peu plus le droit des travailleurs privés d'emplois. Le gouvernement et le Medef veulent aller encore plus loin dans la précarisation des travailleurs.

### La CNT revendique dès à présent :

- un accès aux indemnités de chômage sans condition et sans durée limite avec un taux de remplacement à 100% du meilleur salaire.
- une augmentation significative des salaires.
- le rétablissement du droit à l'allocation chômage en cas de démission.
- un arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales.
- un arrêt des radiations et du flitage des travailleurs privés d'emploi.
- la gestion des caisses par les salariés eux-mêmes, selon le modèle existant avant les Ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat).

**Et l'Union Régionale parisienne appelle à la manifestation le 6 décembre à 14 heures, place Stalingrad.**

### Mort de Rémi Fraise : les médias encore à côté de la plaque

*'Je demeure convaincu qu'un journaliste n'est pas un enfant de chœur et que son rôle ne consiste pas à précéder les processions, la main plongée dans une corbeille de pétales de roses. Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie.'*

Cette citation d'Albert Londres est l'une des plus fondamentales de la profession journalistique. Nous, travailleurs de la presse et des médias, avons le regret de constater que la couverture médiatique autour de l'assassinat de Rémi Fraise ne donne pas l'impression que la profession s'inspire de celui qu'elle désigne volontiers comme son modèle.

La mort d'un manifestant tué par les forces de l'ordre constitue l'une des plus graves situations que puisse connaître une société qui se veut démocratique. Les différents médias d'information semblent ne pas vouloir, dans leur écrasante majorité, prendre la mesure de l'évènement. Pire, la plupart des rédactions semblent avoir pris leur parti dans cette affaire, là où le public serait en droit d'attendre pour le moins l'impartialité, l'honnêteté et le sérieux.

Ainsi, après que Rémi Fraise eut été tué dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 octobre, les rédactions s'accrochèrent des informations de la gendarmerie et de celles du procureur d'Albi et se contentèrent de couvrir l'évènement

comme un simple fait divers.

Les versions changeantes de la gendarmerie, l'usage avéré de grenades offensives contre des manifestants et, simplement, un mort dans une manifestation en France sont autant de raisons, pour les rédactions, de mener une enquête sérieuse et indépendante, afin de remplir leur rôle de contre-pouvoir.

Dans cette affaire, les rédactions semblent avoir fait leur choix, celui d'être faible avec les forts et fort avec les faibles. Plusieurs médias se sont étonnés de l'absence de réaction du gouvernement dans les premières quarante-huit heures alors qu'aucun n'aura pris la peine de poser les questions qui fâchent à ces mêmes responsables politiques pourtant si disponibles d'habitude pour commenter l'actualité et lancer des petites phrases.

Il a fallu la publication d'une contre-expertise, lundi 27 octobre, pour amener les rédactions à poser la question de l'utilité du projet de barrage du Testet.

En revanche, les mêmes médias se sont permis de relayer des rumeurs sans fondement et des informations non vérifiées à propos des opposants présents sur le site. Ainsi, Rémi Fraise a été calomnié, les médias se permettant de faire courir le bruit qu'il était sous l'emprise de l'alcool au moment des faits ou encore que son sac à dos contenait des explosifs. Le même traitement médiatique a été infligé à Elsa, l'opposante blessée le 7 octobre à Sivens par une grenade lancée par un gendarme dans la caravane où elle se trouvait avec plusieurs personnes, même traitement médiatique. Dans les médias traditionnels, impossible d'entendre sa version des faits



**UN PRÉCAIRE SUR TROIS EST VACHEMENT FATIGUÉ**



- pourtant étayée par une vidéo montrant un gendarme jeter une grenade dans sa direction - sans que sa parole soit accompagnée de termes mettant insidieusement en doute son honnêteté.

Nous, travailleurs de la presse et des médias, sommes révoltés à plusieurs titres par les dérives constatées dans le travail de nombreuses rédactions. D'abord, parce que ces errances choquent notre conscience de professionnels et d'êtres humains comme elle choque la conscience de tout lecteur ou spectateur en droit d'attendre une information de qualité. Ensuite parce que ces errances ne font que créer un climat de défiance chez beaucoup. C'est à cette défiance que

doivent se confronter, de plus en plus, les reporters, journalistes, reporters d'images, photographes et techniciens qui couvrent l'actualité sociale. Nous, travailleurs de la presse et des médias, refusons d'être les instruments de l'oppression.

**Il ne peut y avoir de démocratie dans un pays où l'État assassine ses opposants.**

**Il ne peut y avoir de démocratie dans un pays où la presse se rend complice de l'État.**

*Le Syndicat interprofessionnel de la presse, des médias, de la culture et du spectacle - CNT*

## AVS-AESH, LE NOM CHANGE, LA PRÉCARITÉ RESTE.

Depuis la rentrée, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) deviennent des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

### Ce qui change ? Pratiquement rien !

La grande majorité des personnes recrutées reste embauchées en Contrat unique d'insertion (CUI), contrats de droit privé renouvelables 2 ans maximum, payés 670 euros par mois, sans formation préalable ni légitimité réelle au sein des équipes éducatives.

Les autres signent des contrats d'Assistants d'éducation (AED, de droit public ceux-là...), tout juste moins précaires, mais leur volume horaire annuel passe de 75% à 65%, ce qui aboutit à réduire leur salaire alors que leur temps de travail reste inchangé et qu'ils,elles devront suivre des formations pendant les vacances. La nouveauté de l'année, présentée comme une immense avancée avant l'été, est qu'une infime minorité d'AVS a pu signer des CDI (environ 4% des AVS parisiens). Problème ? La CDisation n'est pas la titularisation ! **La paye reste misérable**, et rien ne change au niveau des conditions d'exercices du métier. Par ailleurs, ils,elles n'obtiennent de CDI qu'après six ans de contrats d'AED (en fait après huit ans d'exercice, puisque la plupart débutent en CUI-CAE).

On reste très loin d'une véritable intégration des AVS dans l'Éducation nationale. Par ailleurs, le rectorat de Paris continue de demander aux CUI de travailler 24h par semaine en ne les payant que 20h, au prétexte qu'il leur paie les vacances scolaires. Or, toute heure de travail doit être rémunérée ! La co-existence de statuts de droit privé et de droit public au sein de la fonction publique crée une situation totalement inacceptable.

### Rentrée 2014 : et vogue la galère

Le déroulement de la rentrée n'a rien démenti au manque complet de considération dans lequel sont tenu.e.s les AVS. Les conditions de signature des contrats ont été catastrophiques : 3 à 8h d'attente, pour beaucoup d'AVS, dans les couloirs de la rue Penaud ou à Janson de Sailly, pour obtenir un contrat ou une affectation. Le nouveau logiciel de gestion des contrats, censé tout faciliter, a lamentablement planté. Les personnels du rectorat doivent gérer l'urgence en continu, dans des conditions de travail là aussi intenable.

Certain.e.s AVS se sont présenté.e.s dans l'établissement où ils,elles avaient été nommé.e.s pour apprendre que l'élève auprès duquel ils,elles devaient travailler était déjà accompagné.e. Et on passe sur les chan-

gements arbitraires d'affectations, les retards de paiement, le cumul d'emploi, etc.

Des mouvements d'AVS ont donné de la voix en région parisienne l'année dernière. Nous devons continuer à nous mobiliser cette année afin que cette fonction soit réellement reconnue, et que les personnes qui l'exercent sortent de la précarité et deviennent des personnels à part entière de l'éducation nationale.

*Syndicat Education 75.*



## LA PRESSE FRANÇAISE S'ÉGARE AUTOUR DE DEUX ÉVÉNEMENTS

Nous, travailleurs de la presse, des médias, de la culture et du spectacle, tenons à dénoncer les atteintes à l'indépendance qu'ont connu la presse et les médias français, en particulier au cours de ces dernières 48 heures.

Deux faits d'actualités ont en effet agité les gros titres de la très grande majorité des médias français ces lundi 20 et mardi 21 octobre. D'une part, lundi, l'inauguration dans le bois de Boulogne du musée d'art contemporain de la Fondation Vuitton. D'autre part, l'accident d'avion qui a conduit, dans la nuit de lundi à mardi dans

un aéroport de Moscou, au décès de Christophe de Margerie, président-directeur-général du groupe pétrolier Total.

Le musée de la Fondation Vuitton, projet porté et voulu par Bernard Arnault, président-directeur-général du groupe de luxe LVMH, l'une des plus grandes fortunes françaises, européennes et mondiales, projet inauguré en grande pompe et en présence, notamment, de François Hollande, président de la république, aura eu droit ce lundi à un traitement médiatique des plus élogieux. Quasiment sans exception, les journaux papiers, radiophoniques, web et audiovisuels

auront souligné lourdement la prouesse technique et l'innovation architecturale du nouveau bâtiment. Plus rare, étonnamment, auront été les considérations sur le contenu artistique proposé dans ce nouvel « écrin ». Tristement plus rare encore auront été ceux qui auront évoqué les quelques embûches qu'aura connu le projet, notamment l'opposition d'une association de riverain faisant valoir que le Plan Local d'Urbanisme ne prévoyait pas, à l'éclosion de ce projet, la possibilité de construction sur cette zone d'un des derniers espaces boisés de l'agglomération parisienne.

On ne saurait comprendre cet aveuglement

sans se souvenir du poids que pèse un groupe de luxe comme LVMH dans les budgets publicitaires de la très grande majorité des médias français.

La mort accidentelle de Christophe de Margerie, pour brutale qu'elle fût, semble avoir rendu amnésique les médias d'informations du pays. Seuls éléments mis en avant, à part l'explication factuelle de l'accident, peu pertinente en l'absence d'éléments plus avancés de l'enquête, l'émotion de ceux qui l'ont côtoyé, en particulier ses amis, membres du MEDEF et du grand patronat de ce pays. Les interventions des journalistes économiques auront, de même, pour la plupart, été l'occasion d'évocations de souvenirs émus. Un peu plus tard dans la journée, une grande partie de la production médiatique aura consisté à monter en épingle une des rares voix discordantes de ce concert de louanges.

Là encore, pas une voix pour évoquer les dossiers noirs du groupe Total, dont Christophe de Margerie a assuré la direction depuis plus d'une décennie. Pour rappel, le groupe Total a été accusé ces dernières années d'évasion fiscale dans des propor-

tions colossales, ainsi que, plus grave, une collaboration intéressée avec la junte militaire birmane et un certain nombre de régimes dictatoriaux en Afrique. De plus, c'est sous la présidence de Margerie que le groupe Total a tout fait pour se dédouaner de son rôle de donneur d'ordres dans les dossiers des catastrophes du pétrolier Erika et de l'usine AZF à Toulouse. Enfin, sous sa présidence, le groupe Total a opéré de nombreux plans sociaux et détruit des centaines de postes de travail dans ses raffineries ces dernières années, malgré des bénéfiques records. Ces dossiers, dans une analyse journalistique professionnelle et dépassionnée auraient du être portés au passif du défunt au même titre que les traits de caractères que lui prêtèrent ses amis tout au long de la journée - « jovialité », « investissement », « passion » - furent portés à son actif.

Là encore, on ne saurait analyser ce traitement partial d'un fait divers sans envisager le poids économique énorme que peut faire peser l'annonceur Total sur les journaux papiers, web, radiophoniques ou audiovisuels, ni la solidarité de classe des grands patrons de groupe industriels, médiatiques et financiers entre eux.

Nous, travailleurs de la presse, des médias, de la culture et du spectacle, rappelons qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans un accès impartial et indépendant à l'information. Les réalités économiques que connaissent la plupart des entreprises de presse dans lesquelles nous nous employons ne sauraient excuser en aucun cas les errements dans la ligne éditoriale de la plupart des rédactions et le traitement partial ou incomplet de l'information. Relevant pour la plupart d'entreprises du secteur privé, nous n'oublions en aucun cas que nos métiers contribuent à une mission de service public et exigeons chaque jour, quelle que soit l'actualité, de pouvoir fournir à notre public l'information de qualité qu'il est en droit d'exiger.

*Le syndicat interprofessionnel de la presse, des médias, de la culture et du spectacle - CNT.*

## LE TRAVAIL SOCIAL N'EST PAS DU FLICAGE !



Dans le CNT-Infos d'octobre 2012, nous avons présenté le plan stratégique « Pôle emploi 2015 » prévoyant le lancement de différentes expérimentations. (1)

Concernant l'expérimentation relative au contrôle de la recherche d'emploi par des équipes dédiées, le directeur général de Pôle emploi, Jean Bassères, avait alors déclaré : « Les contrôleurs pourront aller jusqu'à contrôler un demandeur d'emploi chez lui et même tracer ses connexions Internet ». Ce qui est totalement illégal.

Le 2 septembre 2014, le ministre du travail et de l'emploi, François Rebsamen, annonçait l'ouverture de la chasse aux chômeurs par des contrôles renforcés de Pôle emploi. En octobre, le premier ministre, Manuel Valls, donnait son aval implicite à un renforcement du contrôle de la recherche d'emploi.

Le 15 octobre 2014, à l'issue de la présentation au Conseil d'Administration de Pôle emploi de l'évaluation de l'expérimentation lancée en juin 2013 relative au contrôle de la recherche d'emploi par des équipes dédiées, le même Jean Bassères constate : « On a assez peu de radiations pour insuffisance de la recherche d'emploi. En 2013, Pôle emploi a radié en moyenne mensuelle sur tout le territoire 1 175 travailleurs privés d'emploi pour insuffisance de la recherche d'emploi, là où 40 461 travailleurs privés d'emploi ont été radiés pour absence à convocation. » Ce laboratoire concernait un peu plus de 6 500 travailleurs privés d'emploi inscrits dans 9 agences réparties dans 3 régions (Provence-Alpes Côte d'Azur, Franche-Comté et Poitou-Charentes). Le résultat : 1 125 radiations pour insuffisance de la recherche d'emploi : près de 20 % des travailleurs privés d'emploi ayant servi de cobaye ont été radiés.

Selon l'article L5411-6 du Code du travail : "Le demandeur d'emploi immédiatement disponible pour occuper un

emploi est (...) tenu (...) d'accomplir des actes positifs et répétés de recherche d'emploi". Le Code du travail précise : "Le caractère réel et sérieux des démarches entreprises par le demandeur d'emploi est apprécié compte tenu de la situation du demandeur et de la situation du marché du travail local." Cela signifie que :

- Les actes effectués doivent avoir une chance d'aboutir par rapport à votre "profil" : postuler à un poste d'ingénieur en nanotechnologie en ayant auparavant travaillé comme bibliothécaire, par exemple, pourrait ne pas être considéré comme "sérieux",
- Pôle emploi doit tenir compte de la situation locale de l'emploi : on reprochera moins facilement à une personne travaillant dans un domaine particulier où il y a peu d'offres d'emploi, d'avoir accompli peu d'actes positifs de recherche d'emploi qu'à une personne travaillant dans un domaine où les offres d'emploi sont localement nombreuses.

Si Pôle emploi estime que vous ne pouvez pas justifier



## CNT : un syndicat autogéré, sans permanent

### UN SYNDICAT !

Parce que le syndicat est une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

### DE COMBAT !

Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

### AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes.

### ET SOLIDAIRE !

Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou inter catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans-papiers, des lycéens et des étudiants sont aussi les nôtres. Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux.

de l'accomplissement d'actes positifs et répétés de recherche d'emploi, il prend la décision de vous radier de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée de 15 jours maximum s'il s'agit du premier manquement. Cette durée peut être de 1 à 6 mois si le manquement se renouvelle.

Sachant qu'à Pôle emploi une expérimentation n'est qu'un préalable à une mise en place inéluctable, cette expérimentation sur le contrôle de la recherche d'emploi va être généralisée par la création en interne d'une police privée contre les chômeurs, sur le modèle de celle existant dans les caisses d'allocations familiales. (2) Le patronat, le gouvernement et la direction de Pôle emploi sont décidés à généraliser le contrôle renforcé par des équipes dédiées. Avec 10 voix sur 18 au conseil d'administration de Pôle emploi, les représentants de l'Etat et du patronat ont le poids pour l'acter le moment venu.

Dans un contexte où les nouvelles règles introduites par la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014 ont pour effet d'inciter les demandeurs d'emploi à reprendre un emploi, quelque soit la qualité de l'emploi, notamment au travers des droits rechargeables (3), Pôle emploi va mettre en place une concentration d'agents Pôle emploi en un même lieu (plateforme interne ou externe) et un isolement de la fonction de contrôle. Ainsi, tous les agents d'une même plateforme serviront une même fonction : le contrôle.

Ces agents obéissants à la même règle, concentrés en un endroit clos, auxquels est confiée une unique mission, seront sous les ordres d'un responsable hiérarchique à qui l'institution demandera des comptes. L'application des règles

s'exercera au détriment d'êtres humains avec lesquels ceux qui "tiennent les manettes" ne sont pas en contact direct, ne connaissent pas, si ce n'est par dossiers informatisés ou entretiens téléphoniques, ceux sur lesquels ils exercent leurs actions coercitives.

**Pour la CNT, les choses sont claires :**

- le travail social n'est pas du flicage !
- face aux attaques, la réponse doit être collective.

(1) CNT Infos - Octobre 2012

(2) Organisons-nous face aux contrôles domiciliaires CAF ! | Les CAFards

(3) Droits rechargeables - Confédération nationale du travail

UL CNT CHELLES.



**NE RESTE PAS SEUL,  
SYNDIQUE-TOI**



**Pour se défendre et envisager une riposte collective, contactez-nous ou passez directement à l'une de nos permanences syndicales :**

- à Paris, au 33 rue des Vignoles dans le 20ème :
  - .Union régionale, chaque lundi de 14h00 à 19h00.
  - .Syndicat Unifié du bâtiment (SUB), chaque samedi de 10h00 à 12h00.
  - . Syndicat santé-social, les 2ème jeudi du mois de 18h00 à 19h00 et le 4ème jeudi du mois de 18h00 à 19h30.
- à Chelles (77), Union locale Chelles et Marne-la-Vallée, au 1bis impasse Emilie, chaque mercredi de 18h00 à 20h00.
- à Choisy-le-Roy (94), CNT du Val-de-Marne, à la Maison des Syndicats, 27 Boulevard des Alliés, 1er étage salle Beauré, chaque vendredi de 17h00 à 19h00.
- A argenteuil (95) Bourse du Travail, Espace Mandela, 82 Bd Général Leclerc, 95100 Argenteuil : Désormais CHAQUE JEUDI DE 13H30 A 18H. Sur Rendez-vous : 0677057506.